

Demande de réduction des niveaux minimums d'analyse (NMA) auprès de l'AMA

Conformément à l'article 6 du DTASS, et en vertu de l'article 4.7.2 du *Standard international* pour les *contrôles* et les enquêtes (SICE), l'AMA peut approuver des réductions des NMA dès lors qu'elle est convaincue que ces réductions conduisent « à l'utilisation la plus intelligente et efficace des ressources disponibles pour les *contrôles* » et répondent aux critères énoncés à l'article 6 du DTASS.

Le processus par lequel une OAD peut demander une réduction éventuelle est le suivant :

1. Procédez à l'autoévaluation ci-dessous pour déterminer si votre demande respecte les exigences de base.

Autoévaluation

2. Si vous demandez une réduction des NMA des agents stimulants de l'érythropoïèse (ESA) **au motif** de la mise en place d'un programme du *Passeport biologique de l'athlète (PBA)* – module hématologique, veuillez répondre aux questions suivantes :
 - a) Votre programme du PBA est-il en place depuis plus de six mois dans tous les sports pour lesquels une réduction est demandée?
 - b) Votre programme du PBA respecte-t-il la plus récente version des Lignes directrices opérationnelles du PBA et des documents techniques connexes?
 - c) Les données de votre PBA et de votre formulaire de *contrôle du dopage* sont-elles toutes disponibles dans ADAMS ou dans un autre système approuvé par l'AMA afin de permettre leur contrôle de la part de l'AMA et leur partage avec d'autres OAD?

Si vous répondez OUI aux questions 2a) à c), veuillez passer à l'étape suivante du processus de demande et répondre aux questions 1 à 12.

Si vous répondez NON à l'une des questions 2a) à c), votre demande est irrecevable. Vous pouvez communiquer avec l'AMA pour discuter de votre programme du PBA.

3. Si vous demandez une réduction des analyses de l'hormone de croissance/des facteurs de libération de l'hormone de croissance (GH/GHRF) ou des ESA au motif de « circonstances particulières », et **non** de la mise en place d'un programme du PBA, veuillez répondre aux questions suivantes :
 - a) Avez-vous mené une évaluation des risques, conformément à l'article 4.2 du SICE, avant de préparer votre plan de répartition des contrôles (PRC)?
 - b) Avez-vous passé en revue votre PRC et confirmé qu'il est impossible de réattribuer des *contrôles*/analyses d'une manière plus adaptée aux risques de dopage relevant de votre compétence et dans le respect éventuel des NMA prescrits par le DTASS?

c) Votre organisation dispose-t-elle de ressources financières suffisantes pour se conformer au DTASS?

Si vous répondez OUI aux questions 3a) à c), veuillez passer à l'étape suivante du processus de demande et répondre aux questions 1 à 7 ainsi qu'à la question 13.

Si vous répondez NON à l'une des questions 3a) à c), votre demande est irrecevable. Vous pouvez communiquer avec l'AMA pour discuter de votre PRC.

4. Une demande doit être soumise à l'AMA (tdssa@wada-ama.org) à l'aide du formulaire ci-dessous¹.

Notes :

1. Les *OAD* peuvent solliciter une réduction des NMA pour plusieurs sports ou disciplines dans la même demande.
2. Les *OAD* sont encouragées à demander une réduction des NMA avant le début de l'année de *contrôles* visée par la demande. L'AMA étudiera la demande et communiquera une décision à l'*OAD* au plus tard six semaines après la réception de toute l'information nécessaire (y compris toute information de suivi exigée après réception de la demande initiale).

¹ Les demandes des *OAD* doivent être déposées en anglais ou en français.

Questions pour tous les demandeurs

1. Pour quels sports et disciplines demandez-vous une réduction, pour quelles analyses (hormone de croissance/ facteurs de libération de l'hormone de croissance ou agents stimulants de l'érythropoïèse) et dans quelles proportions (voir les exemples ci-dessous)?

	Sport/discipline	Réduction pour les ESA	Réduction pour la GH	Réduction pour les GHRF
1.	<i>Sports aquatiques – Natation en eau libre</i>	50 %		25 %
2.	<i>Haltérophilie – Haltérophilie</i>	–	50 %	–
3.				

2. Veuillez joindre à votre demande le PRC pour l'année où une réduction est sollicitée et pour l'année précédente.
3. Veuillez joindre à votre demande l'évaluation des risques réalisée pour établir votre PRC.
4. Quelle est votre définition d'un *sportif de niveau international* (pour les FI) ou d'un *sportif de niveau national* (pour les ONAD)?

5. Combien de *sportifs* relevant de votre compétence directe correspondent à la définition fournie en réponse à la question 4?

6. Quel est/était votre budget de *contrôles* et d'analyses pour l'année où une réduction est sollicitée et pour l'année précédente?

Année où une réduction est sollicitée =

Année précédente =

7. Veuillez indiquer toutes vos stratégies de lutte contre le dopage spécifiques au sport, reliées aux renseignements ou novatrices actuellement en place et expliquer en quoi une réduction des NMA favoriserait une utilisation plus intelligente et efficace des ressources disponibles pour les *contrôles* dans votre pays ou dans vos sports/disciplines.

Questions pour les demandeurs d'une réduction des NMA uniquement pour les ESA au motif de la mise en place d'un programme du PBA

8. Depuis combien de temps votre organisation possède-t-elle un programme du PBA fonctionnel pour les sports/ disciplines à l'égard desquels vous sollicitez une réduction? Prière d'énumérer ci-dessous les sports et les disciplines en question, ainsi que les dates d'entrée en vigueur des programmes du PBA.

9. Quelle est votre *unité de gestion du Passeport biologique de l'athlète* (UGPBA) [organisation ou personne]?

10. Quel pourcentage (%) des analyses des ESA figurant dans votre PRC était ciblé l'année dernière d'après les recommandations de l'UGPBA ou d'un autre groupe d'experts?

11. Avez-vous conclu, avec d'autres FI/ONAD ayant aussi sous leur autorité les mêmes *sportifs*, des ententes de collaboration visant le partage des données du PBA ou d'autres responsabilités en matière de *contrôles*? Le cas échéant, veuillez énumérer ci-dessous les organisations parties à ces ententes.

12. Veuillez remplir les tableaux suivants.

Tableau 1 : Sports/disciplines pour lesquels une réduction des NMA des ESA est demandée au motif d'un programme du PBA

Sport	Discipline	Nombre de sportifs (groupe cible/PBA)	Nombre d'échantillons d'urine		Nombre d'échantillons prélevés dans le cadre du PBA		Nombre d'ESA	
			AP*	A*	AP*	A*	AP	A*
<i>Athlétisme</i>	<i>Longue distance</i>	<i>8/8</i>	<i>30</i>	<i>32</i>	<i>40</i>	<i>48</i>	<i>20</i>	<i>10**</i>
Total			30	32	40	48	20	10

*AP = année précédente, A = année où une réduction est sollicitée

**Nombre de *contrôles* après la réduction demandée des NMA

Tableau 2 : *Contrôles* du PBA et d'urine par *sportif*, par sport/discipline, dans l'année précédente

Sport	Discipline	Échantillons du PBA par sportif	Échantillons d'urine par sportif
<i>Athlétisme</i>	<i>Longue distance</i>	<i>5</i>	<i>3</i>

Tableau 3 : *Contrôles* du PBA et d'urine prévus par *sportif*, par sport/discipline, dans l'année où une réduction est sollicitée

Sport	Discipline	Échantillons du PBA par sportif	Échantillons d'urine par sportif
Athlétisme	Longue distance	6	4

Questions pour les demandeurs d'une réduction des NMA de la GH/des GHRF ou des ESA pour d'autres motifs que la mise en place d'un programme du PBA

13. Quelle est/était la répartition des *contrôles en compétition* et *hors compétition* et le nombre d'analyses de la GH/des GHRF/des ESA pour l'année précédente et pour l'année où une réduction est sollicitée, dans les sports et les disciplines visés par la demande de réduction?

Sport	Discipline	Nombre de sportifs (groupe cible)	Nombre de contrôles en compétition		Nombre de contrôles hors compétition		Nombre d'analyses des ESA		Nombre d'analyses de la GH		Nombre d'analyses des GHRF	
			AP	A	AP	A	AP	A**	AP	A**	AP	A**
Football	Football	50	200	200	500	500	50	35	-	-	-	-
Tennis	Tennis	20	100	80	100	100	15	9	-	-	-	5
Judo	Judo	10	20	15	20	45	-	3	-	3	-	3
Total		80	320	295	620	645	65	47		4		8

*AP = année précédente, A = année où une réduction est sollicitée

**Nombre de *contrôles* après la réduction demandée des NMA

À l'usage exclusif de l'AMA et du groupe d'experts DTASS

Commentaires de l'équipe Standards et Harmonisation de l'AMA :

Commentaires du responsable du PBA de l'AMA (s'il y a lieu) :

Recommandations au groupe d'experts DTASS :

Commentaires et décision du groupe d'experts DTASS :